

1895

1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze

Revue de l'association française de recherche sur
l'histoire du cinéma

32 | 2000
Varia

Pour en finir avec une rumeur : du nouveau sur le scandale de *l'Âge d'or*

David Duez



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/1895/119>

DOI : 10.4000/1895.119

ISBN : 978-2-8218-1036-5

ISSN : 1960-6176

Éditeur

Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC)

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2000

Pagination : 149-158

ISBN : 2-913758-32-0

ISSN : 0769-0959

Référence électronique

David Duez, « Pour en finir avec une rumeur : du nouveau sur le scandale de *l'Âge d'or* », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 32 | 2000, mis en ligne le 28 novembre 2007, consulté le 17 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/1895/119> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1895.119>

Ce document a été généré automatiquement le 17 avril 2022.

© AFRHC

Pour en finir avec une rumeur : du nouveau sur le scandale de l'Âge d'or

David Duez

Contexte

- 1 Le centenaire de la naissance de Luis Buñuel est l'occasion de rendre hommage au cinéaste du surréalisme. L'exposition « Buñuel : 100 ans. Il est dangereux de se pencher au-dedans », co-organisée par l'Institut Cervantes et le Centre Georges Pompidou, se veut une rétrospective de son œuvre¹. Pourtant, une zone d'ombre demeure sur un fait lié au scandale de *l'Âge d'or*. En effet, on parla à l'époque de l'excommunication du vicomte Charles de Noailles, mécène et producteur du film, sans qu'aucune recherche n'ait pu jusqu'alors permettre de vérifier cette information.
- 2 Réalité ou rumeur... : la question ne relève pas de la simple anecdote dans la mesure où le mouvement surréaliste et Buñuel lui-même ont longtemps utilisé cette excommunication comme une preuve supplémentaire de l'intolérance de l'Église.
- 3 La première représentation du film *l'Âge d'or* de Luis Buñuel eut lieu au Studio 28, le 28 novembre 1930. Le film avait reçu le visa d'exploitation (numéro 39.874) nécessaire à toute représentation publique d'œuvres cinématographiques. La séance du 3 décembre fut perturbée et dut cesser en raison des sifflets, des invectives lancées par une quarantaine de perturbateurs et des bagarres survenues au sein du public. Des tableaux de Salvador Dali, de Max Ernst et d'Yves Tanguy exposés dans le hall furent lacérés. L'intervention des forces de police donna lieu à une dizaine d'interpellations de militants d'extrême droite proches de la Ligue des Patriotes et des Jeunesses antijuives.
- 4 Après quelques représentations, la Commission de censure cinématographique fut chargée d'examiner le film une seconde fois, le 11 décembre 1930. Sa décision fut radicale : toute représentation du film se trouvait désormais interdite tandis que les copies devaient être remises aux forces de l'ordre (le 12 décembre).
- 5 Dès le 4 décembre, la presse s'était emparée de l'affaire. Face aux articles de *l'Humanité* défendant le film, la presse de droite se déchaîna contre cette production taxée de « bolchevique ». *Le Figaro*, *l'Ami du Peuple* et *l'Action française* se déclarèrent même favorables à une intervention du Préfet de Police Jean Chiappe.

- 6 Si Luis Buñuel, embauché par les studios de la MGM à Hollywood, ne fut pas inquiété par l'affaire (dont il prit connaissance à la lecture du *Los Angeles Examiner*), il n'en fut pas de même pour Jean Mauclair, propriétaire du cinéma (une note de police de 1935 précise toutefois qu'il n'eut jamais aucun démêlé avec la police). Cependant, seul Charles de Noailles, mécène et producteur du film, fut directement menacé.
- 7 Après une première représentation privée du film (le 22 octobre), celui-ci fut tout d'abord exclu du Jockey Club. Un peu plus de deux semaines après les incidents du 3 décembre, l'annonce fut faite qu'une sanction d'une tout autre ampleur avait été prise à l'encontre de Charles de Noailles : le 20 décembre, en effet, le journal *Aux Écoutes* affirmait que ce dernier avait été excommunié par sa Sainteté le Pape Pie XI.
- 8 L'excommunication – une des peines ecclésiastiques les plus graves du droit canon – peut être appliquée de diverses manières : selon les cas, elle peut signaler une simple mise à l'écart de la chrétienté pour une durée déterminée ; mais elle peut également bannir à vie le coupable de la foi catholique. La finalité de l'excommunication est la mise au ban de la société chrétienne et surtout la privation du Salut pour le coupable ; un tel processus est long et complexe et, depuis le XIX^e siècle, cette pratique était assez rare si l'on en croit les spécialistes du droit canon. Dans l'affaire qui nous intéresse, Noailles garda tout au long de sa vie le silence sur l'effectivité de la sanction pontificale qui aurait été prise à son encontre.
- 9 Or, en dépouillant les archives de l'Archevêché de Paris, nous avons découvert deux lettres² qui permettent de lever le doute sur cette rumeur d'excommunication ; ces documents n'étaient pas inventoriés, ce qui explique sans doute que personne³ ne les ait jusqu'à présent exhumés.

Les documents d'archives

- 10 La lettre manuscrite de Charles de Noailles retranscrite ci-dessous fut rédigée à l'encre bleue sur papier à en-tête et adressée à son Éminence Jean Cardinal Verdier, Archevêque de Paris (1929-1939).

28 décembre 1930

Monseigneur

Je viens très humblement demander à votre Éminence de m'éclairer dans un moment difficile pour moi et les miens.

J'ai parlé de cette affaire à mon confesseur qui m'a absout de tout puisque je n'avais eu aucune mauvaise intention. Mais je lis dans un journal une affirmation telle qu'il me faut une réponse émanant des bureaux de Votre Éminence pour me redonner confiance.

M'intéressant beaucoup au cinématographe j'ai depuis cinq ans aidé financièrement un ou deux jeunes cinéastes tous les ans pour leur permettre de réaliser un film et d'avoir un départ dans l'existence. Je n'en avais jamais eu aucun ennui.

Sur la vue d'un petit film, *Un chien Andalou*, qui m'avait paru intéressant il y a douze mois, je me suis mis en rapport avec son auteur, un Espagnol, M. Buñuel, et ai mis une certaine somme à sa disposition pour lui permettre de réaliser librement un film. Ce film dans la réalisation duquel je n'ai bien entendu pas eu la moindre part s'est trouvé être un film surréaliste. Quand je l'ai vu il m'a paru choquant et un peu fou mais nullement susceptible de créer un scandale. Je m'en suis donc désintéressé⁴. Il y a un mois ce film (sous le nom de *l'Âge d'or*) a été donné au *Studio 28* à Paris. Je ne l'y ai pas vu mais ai appris par les journaux qu'il avait causé du scandale et avait été interdit par la police. J'ai écrit à l'auteur (lequel est en Californie ayant été engagé là-bas) pour lui demander, à titre de reconnaissance

pour l'aide que je lui ai donnée, de ne plus laisser donner le film ; même si, comme je le crains, la police l'autorise de nouveau. Il m'a répondu qu'il le ferait.

Je ne me croyais pas pouvoir faire plus.

Or je lis dans *Aux Écoutes* du 20 décembre : « Bouleversés et navrés par l'excommunication dont sont l'objet le vicomte de Noailles et la vicomtesse née Bischoffsheim et toutes les personnes qui les aidèrent à composer le film *l'Âge d'or* frappé comme on sait d'interdit... »

Je suis certain que ceci ne peut être le cas et que je ne devrais pas tenir compte de ce que dit un pareil journal mais devant une affirmation aussi terrifiante je viens supplier Votre Éminence de daigner me rassurer.

Dans aucun cas je ne répondrai à un journal pareil ni ne ferai usage de la réponse que voudront bien me faire les bureaux de Votre Éminence.

Je suis Monseigneur de Votre Éminence le très humble et obéissant serviteur
Noailles

- 11 La seconde lettre, datée du 30 décembre 1930, fut dactylographiée sur papier à en-tête de l'Archevêché de Paris ; elle porte la signature probable du secrétaire adjoint au Conseil de Vigilance : Eugène Charles, pour son Éminence le Cardinal.

Monsieur,

Son Éminence Monseigneur le Cardinal vous remercie d'avoir bien voulu le rassurer sur vos intentions, qu'il n'a suspectées en aucune manière.

En effet ce film a fait à Paris un réel scandale, et le public parisien s'est ému de voir le nom que vous portez⁵ mêlé à un tel film injurieux pour la patrie, la famille et la religion ; mais jamais il n'a été question d'interdiction portée contre votre personne.

Son Éminence est convaincue que vous voudrez bien désormais prendre toute précaution pour éviter le retour de pareil scandale.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(signature)

- 12 À la lecture de cette correspondance, le doute n'est plus permis : l'excommunication de Charles de Noailles ne fut bien qu'une rumeur sans fondement dont il s'agit à présent de retracer la genèse.

Radiographie d'une rumeur

- 13 Dissipée ou amplifiée par les parties concernées, la rumeur de *l'Âge d'or* semble prendre sa source dans l'article du 20 décembre 1930 publié par le journal satirique *Aux Écoutes* (cf. annexe document 1). Il n'est pas exclu que cet organe de presse se soit ainsi fait l'écho de bruits circulant dans les milieux nationalistes et extrémistes de la capitale. *L'Action française*, qui fut mise en cause lors des incidents du 3 décembre, pourrait être à l'origine de la rumeur : la Ligue aurait profité de cette affaire pour discréditer l'Église, en particulier le Cardinal Verdier et le Pape Pie XI qui venait de la condamner (en 1926) et de déclarer ses membres « hérétiques ».

- 14 Un conflit de personnes n'est pas non plus à exclure entre l'industriel et politicien François Coty (1874-1934) et Charles de Noailles, entre le « bourgeois » fortuné, nationaliste et antisémite d'une part, l'aristocrate « décadent », défenseur de l'avant-garde et époux d'une israélite de l'autre. François Coty fut en effet le financier « influent » des trois journaux qui appelèrent au soulèvement contre la projection du film : *Le Figaro*, *L'Action française* et *l'Ami du Peuple* dont il était le fondateur et le directeur.

- 15 Une dernière hypothèse, moins crédible cependant, pourrait désigner des proches de la sphère surréaliste comme étant de potentiels inspirateurs de la rumeur. Dans *Mon dernier soupir*⁶, Luis Buñuel rappelle que Tristan Tzara et André Thirion en étaient les membres « les plus turbulents » ; ainsi André Thirion, ne pouvant accepter le parrainage d'une « œuvre révolutionnaire » par des membres de l'aristocratie, profita-t-il d'une invitation à une représentation privée du film dans l'appartement parisien des Noailles pour saccager le buffet organisé en l'honneur des surréalistes⁷.
- 16 Si nous ne pouvons désigner nommément le (ou les) instigateur(s) de cette rumeur, nous pouvons au moins expliquer l'acharnement porté contre la seule personne du vicomte. Contrairement à une idée reçue, la lutte contre l'immoralité publique, la déchristianisation de la France ou la propagande révolutionnaire ne consistaient pas uniquement à protéger les « êtres faibles ». Laïques et ecclésiastiques entendaient dénoncer, plus encore que les dérives des couches populaires, les probables complicités de certaines élites avec des groupes subversifs. Les grands noms de France ne devaient en aucun cas salir les valeurs traditionnelles du pays. Seule la tête du corps social devait être épargnée pour le salut de la Patrie. Il n'est donc pas étonnant de voir la Duchesse de Guise, mère du Comte de Paris et épouse du « prétendant » au trône de France, saluer le courage de Richard Pierre-Bodin, journaliste au *Figaro* et farouche adversaire du film ; par là-même, elle prenait partie contre l'un des représentants d'une des plus grandes familles de France (*Le Figaro*, 28 décembre 1930). Une lettre anonyme⁸ adressée personnellement au Préfet de Police Jean Chiappe, le 4 décembre 1930, confirme cette idée, faisant de Charles de Noailles le principal responsable du scandale (cf. annexe document 2, archives de la Préfecture de police).
- 17 Inspirateur de la rumeur ou simple rapporteur, le quotidien *Aux Écoutes* s'est fait une joie d'exercer sa verve antisémite et nationaliste à l'encontre de la vicomtesse Marie-Laure de Noailles en prenant soin de préciser son ascendance. Le recours au nom de jeune fille des dames du monde, souvent employé par le journal, n'est pas une précision anodine et doit être éclairée par le contexte de l'époque. En insistant sur la consonance germanique et ashkénaze du nom de naissance de la vicomtesse Bischoffsheim, le quotidien pouvait associer un patronyme « boche » au scandale suscité par un film jugé offensant pour la patrie⁹. À la fin de l'année 1930 – alors même que le souvenir de la guerre de 1914-1918 était encore présent – un nouveau conflit paraissait imminent entre la France et son voisin d'outre-Rhin. En Allemagne, les élections au Reichstag, qui eurent lieu dans le courant du mois de septembre, virent le succès du parti national-socialiste dont les propos belliqueux inquiétaient fortement la population française¹⁰.
- 18 Le même journal des *Écoutes* entreprit également de porter sur Charles de Noailles, producteur du film blasphématoire, l'indignation des catholiques de la capitale en évoquant la foi protestante de la mère du vicomte (Madeleine de Noailles, princesse de Poix, née du Bois de Courval) et l'origine israélite de son épouse.
- 19 Dans un deuxième temps, la rumeur fut tout à la fois ébruitée par les sympathisants et par les détracteurs du film qui œuvraient pour le respect de la morale et de la religion. Il n'est pas surprenant de constater que les bruits furent dissipés par les zélés des thèses développées par le film : le groupe surréaliste rangé derrière la bannière d'André Breton tourna la condamnation à son profit, s'offrant ainsi une publicité à la hauteur de la sanction. On citera pour exemple les propos du musicien Igor Markevitch¹¹, membre du groupe surréaliste et protégé des Noailles : « Des articles indignés dans les journaux provoquaient l'hilarité des élus du clan. On parlait, en frissonnant de plaisir,

d'excommunication possible et de la menace d'exclusion du Jockey Club qui pesait sur Noailles [...] et on se sentait concerné par le chic du conflit. »

- 20 Les communistes et les défenseurs du Septième Art estimèrent quant à eux que cette sanction était la plus lourde jamais infligée à l'univers du cinéma. Tous profitèrent de l'occasion pour fustiger l'alliance de la préfecture de police (et, partant, de l'État), de l'Église et des Ligues. Même Luis Buñuel s'en fit l'écho à maintes reprises au cours d'entretiens concernant son film, en évoquant notamment le voyage de la mère de Charles de Noailles à Rome pour obtenir le pardon du Souverain Pontife. Ce détail fut, sans nul doute, inspiré par l'article du journal satirique faisant allusion « au dessein [de la mère de Charles de Noailles] d'aller se jeter aux pieds du Pape et d'obtenir le pardon des coupables ».
- 21 Toutes les conditions étaient ainsi réunies pour que la rumeur, autorisée par le silence de Charles de Noailles¹², s'amplifie et persiste jusqu'à nos jours.

Source : Archives de la Préfecture de police, série BA, carton Film 1, dossier l'Âge d'or

ANNEXES

Document 1

Bouleversés et navrés par l'excommunication dont sont l'objet le vicomte de Noailles et la vicomtesse née Bischoffsheim, et toutes les personnes qui les aidèrent à composer le film *l'Âge d'or*, frappé, comme on le sait, d'interdit, des amis se proposent d'intervenir en leur faveur et de convaincre le Saint-Père que leur intention était sans noirceur. On prête encore à la mère du vicomte, la princesse de Poix-Noailles, le dessein d'aller se jeter aux pieds du Pape et d'obtenir le pardon des coupables.

Son entreprise serait d'autant plus méritoire que la princesse de Poix-Noailles, née du Bois de Courval, est protestante. Il est vrai que la princesse va à Rome chaque année, où on la rencontre chez l'Ambassadeur de France et M^{me} de Beaumarchais.

Aux Écoutes, 20 décembre 1930

Document 2

Lettre à Jean Chiappe

4 décembre 1930

Monsieur le Préfet,

Nous sommes plusieurs à avoir lu avec quelque tristesse les récents articles des *Débats* et du *Temps* sur la « salubrité morale » de Paris. Certes, apparemment le progrès est grand (bien que ce qui était visible naguère soit maintenant clandestin et que tout le mal, raréfié « extérieurement », se soit multiplié « intérieurement » à un point que, certes, vous ne soupçonnez pas) – mais ce progrès de la rue n'est rien si le même progrès n'est pas obtenu en haut, dans les salons.

Il est peu important, en effet, qu'un étranger ou un provincial obscur puisse ou non acheter place de l'Opéra ou dans un kiosque telle photographie, tel fascicule « pornographique » – ce sont là des attrape-nigauds, précaires et sans danger.

Ce qui est dangereux, c'est l'empoisonnement méthodique de la plus haute classe sociale sous prétexte « d'art » ou « d'intelluactualité ». En voici quelques exemples :

1) Au *Studio 28*, un film intitulé *l'Âge d'or* est un défi aux mœurs et un outrage à la religion catholique. Le groupe pseudo-littéraire qui protège ce film espère chaque fois une bagarre qui, heureusement, n'a pas lieu, car ce serait une publicité gratuite faite à cet infâme scandale. Mais il est certain que des inspecteurs avertis auraient dû, sur votre ordre, supprimer simplement ce film, car *la mode* s'y est attachée et le poison fait son chemin.

2) Connaissez-vous telle galerie d'art, rue Vignon, où l'on expose de temps en temps et où l'on garde précieusement les œuvres de deux peintres étrangers dont l'obscénité pour maisons de fous n'a d'égale que *l'ordure sacrilège* ? Ces toiles se vendent entre dix et vingt mille francs à de pauvres niais qui se croient « à la page ».

3) Connaissez-vous telle maison d'édition, rue de Clichy, centre actuel d'un groupe dont je vous parlais plus haut, où l'on va faire paraître un livre intitulé *l'Immaculée Conception* avec la photographie, prise à Lourdes même, de la statue devant laquelle chaque année des milliers d'humains souffrent, pleurent et prient ? Le tout accompagné d'ignominies incroyables (que, par respect j'ai effacées sur la preuve ci-jointe). L'exemplaire « sur Chine » – à 2000 exemplaires est déjà souscrit. Il y a des « Japans », etc. etc. Une filiale de cette même maison fait paraître par souscription les œuvres complètes d'un marquis trop célèbre du XVIII^e siècle, non plus sous le manteau mais ouvertement... Des enfants peuvent trouver cela sur la table de leurs parents, des domestiques sur le bureau de leur patron...

4) Un autre film va être projeté, dans lequel on voit circuler jusqu'à l'écœurement le sang d'enfants torturés, pour la satisfaction de ceux qu'attirent secrètement les supplices physiques et les pires cruautés.

Hélas, Monsieur le Préfet, les auteurs qui écrivent des livres sur « les horreurs de Berlin » ou d'ailleurs ignorent tout cela, car ils ne vont pas dans le monde ou, si par hasard ils y sont reçus, ils ignorent la vérité, ils ignorent que la France est gangrenée par la tête et que c'est là que gît le mal, inconnu encore, mais terrible et chaque jour grandissant.

C'est en effet une erreur de journaliste de croire que les « classes moyennes » représentent un pays. Autrefois, oui ; aujourd'hui ces classes-là sont très pauvres, leur influence est nulle, et ce qu'on voit d'un pays à l'étranger, c'est sa tête – les classes dirigeantes, et ses pieds – son peuple. Informez-vous à l'Ambassade anglaise (ou ailleurs) de ce qu'on pense en ce moment à Londres (ou ailleurs) de la société française...

Le maximum d'obscénité ayant été atteint, il s'agit cette année d'y ajouter le sacrilège. Cela, Monsieur le Préfet, est inadmissible. À une époque où un gouvernement, peut-être sans croyances, mais à coup sûr intelligent et sage, a reconnu que l'Église est indispensable aux mœurs, et lui témoigne tant d'égards, à une époque où chacun de nous (qui faisons partie aussi hélas de cette société dite « raffinée ») se consacre à tant d'œuvres sociales ou chrétiennes pour qu'il y ait moins d'assassins de quinze ans, il est

impossible qu'un ramassis de 400 fous qui sont censés « donner le ton » (et qui, hélas, le donnent) annihilent à mesure ce qu'on s'efforce de faire pour conjurer les forces du mal. Car ce ramassis, où les plus grands noms de France sont mêlés à des noms tarés de repris de justice et d'étrangers vômés (*sic*) par leurs pays, représente l'élégance et a une profonde influence sociale, artistique et littéraire.

Vous ne supporterez pas cela, Monsieur le Préfet, vous ne pouvez pas le supporter. Nous avons trop de respect pour vous, trop de confiance en vous, pour ne pas espérer voir arrêter les affreuses expériences de malheureux que guette le cabanon mais qui, en attendant, sont en train de détruire ce pays par en haut.

Je ne signe pas ma lettre, Monsieur le Préfet, car nous serions beaucoup à la signer. Je ne vous l'ai écrite que me sachant « le nombre »... Mais que sont un grand nombre de nous en face de la révolte qui commence à se manifester depuis quelques semaines ?

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, les assurances et l'hommage de mon profond respect,

(signature illisible)

P.-S. Je m'excuse de vous écrire à votre adresse personnelle, mais envoyée dans vos bureaux cette lettre aurait l'air de je ne sais quelle basse délation alors qu'il ne s'agit que d'un appel au secours dont je suis le simple porte parole.

NOTES

- 1.L'exposition eut lieu à Paris du 3 au 11 juin 2000.
- 2.Cartoon 5K4 2 Cinéma, Radio, Télévision. Dossier CCC (Centrale Catholique du Cinéma).
- 3.Pas même les responsables de l'exposition du Centre Pompidou qui affirment avoir réuni l'intégralité de la correspondance entre Charles de Noailles et Luis Buñuel. Cf. l'interview de Jean-Michel Bouhours, conservateur du cinéma, in *Buñuel : 100 ans. Il est dangereux de se pencher au-dedans*, Paris, Institut Cervantes/Centre Georges Pompidou, 2000, p. 219.
Voir également la note 2 de la lettre 88, in *l'Age d'or, correspondance Luis Buñuel - Charles de Noailles, lettres et documents (1929-1976)*, Paris, les Cahiers du musée national d'Art moderne, Centre Georges Pompidou, Hors-série/Archives, 1993, p. 108.
- 4.Ayant assisté à une projection privée, Charles indique qu'il fut choqué par certaines images du film. Cette version est attestée par de nombreuses lettres échangées entre Luis Buñuel et Charles de Noailles, qui demanda en effet à maintes reprises au réalisateur de supprimer certains passages inconvenants.
- 5.. Rappelons que la maison de Noailles a compté des membres prestigieux, des Maréchaux de France et de hauts représentants de l'Église (de nombreux Évêques et notamment un Cardinal, Archevêque de Paris).
- 6.Luis Buñuel (en collaboration avec Jean-Claude Carrière), *Mon dernier soupir*, Robert Laffont, 1982, p. 154.
- 7.André Thirion, *Révolutionnaire sans révolution*, Paris, Robert Laffont, 1972. Cité dans l'article d'Emmanuel Decaux, « l'âge d'or des mécènes » in la revue *Cinématographe*, n° 100, mai 1984, p. 117-121.

8. Le cachet de la poste, figurant sur l'enveloppe adressée au Préfet, mentionne un bureau situé 40 avenue Duquesne dans le 7^e arrondissement. Signalons la présence dans ce quartier de la Section Parisienne de la Moralité publique (présidée par M. l'Abbé Viollet grand défenseur des valeurs chrétiennes de la France), dont le siège était situé au 34 rue de Babylone.

9. Le nom de Bischoffsheim était connu à cette époque, pour être celui d'une grande famille de banquiers et politiciens juive française originaire de Mayence. Dans les premières années du xx^e siècle, Raphaël Bischoffsheim, membre du parti indépendant et député des Alpes-Maritimes pour la circonscription de Nice-Campagne, fut accusé de corruption par ses adversaires.

10. Le 22 octobre 1930, Julien Green, qui assista aux premières représentations du film *l'Âge d'or*, note dans son *Journal* : « Partout il n'est question que de la prochaine guerre. Dans les salons, au café, on n'entend parler que de cela, avec le même accent d'horreur. Certains la prévoient pour dans deux mois, d'autres, moins pessimistes, nous accordent encore une année de paix. Les plus intelligents croient l'Allemagne hors d'état de se lancer dans une aventure aussi coûteuse et aussi meurtrière, mais l'ombre d'une telle menace a quelque chose de paralysant ». Julien Green, *Œuvres complètes*, tome IV, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1975.

11. Igor Markevitch, *Être et avoir été, mémoires*, Paris, Gallimard, 1980, p. 232.

12. Nous pouvons nous demander pourquoi Charles de Noailles a attendu une semaine pour s'adresser à l'Archevêché. Dans un télégramme différé du 22 décembre adressé à Luis Buñuel, le vicomte ne fait pas état de la menace d'excommunication annoncée par le journal *Aux Écoutes*. Cette menace est évoquée pour la première fois dans un câble de Luis Buñuel à Charles de Noailles le 26 décembre. Comment Luis Buñuel a-t-il appris cette mesure ? par la presse californienne ? par des contacts français ? La date du 28 décembre (envoi de la lettre de Noailles à l'Archevêché) ne doit pas être négligée, elle répond en effet à une date symbolique : le 28 décembre célèbre le souvenir du massacre des enfants de Béthléem par le roi Hérode (massacre des Saints-Innocents). Charles de Noailles rappelle ainsi son attachement au catholicisme et son désir d'être pardonné. Une lettre adressée au Préfet de Police le 27 décembre apporte un élément supplémentaire. Le vendredi 26 décembre, les censeurs ont visionné une nouvelle fois le film estimant que seul l'opérateur devait être mis en cause. Charles de Noailles a très bien pu attendre le compte rendu des censeurs pour se préoccuper de son excommunication.